

ENTREPRISE INDIVIDUELLE Et MICRO-ENTREPRENEUR

CESSATION TOTALE D'ACTIVITE AVEC MAINTIEN DE L'INSCRIPTION AU RCS

Formulaire **P2** dûment complété et signé **sur ses deux feuillets** (signature originale, pas de copie)

COÛT DE LA FORMALITE

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de 93.70 euros

ou

Chèque d'un montant de 5.90 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse (si micro-entrepreneur)

Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)